



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE MARCIAC-PLAISANCE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 22 janvier 2024 à 17 h**

Le Conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance, convoqué le 10 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Président.

**Présents :** Jean-Louis Guilhaumon, Alain Payssé, Patricia Pascal, Chantal Dubor, Géraldine Cossou-Péry, Maryse Lacour, Thierry Fernando

**Excusés :** Nicole Pion, Eliane Duffau (donne pouvoir à Monsieur Payssé), Jacqueline Matayron, Christiane Magnat (donne pouvoir à Mme Pascal),

**Secrétaire de séance :** Chantal Dubor

**Nombre de membres en exercice :** 11

**Nombre de membres présents :** 7 (9 voix)

**Vote :** Unanimité

**Code :** 20240122/03/4.1

**Objet : Mise à disposition d'agents de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers au bénéfice du CIAS Marciac-Plaisance personnels**

Le Président expose :

Vu la loi modifiée n°84-53 du 25 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Bureau communautaire du 12 décembre 2023 portant acceptation de la mise à disposition de personnels de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers auprès du CIAS Marciac Plaisance notamment les fonctionnaires suivants :

Structure d'accueil	Grade	Nombre d'heures	Début	Fin	mission
CIAS Marciac Plaisance	Attaché	1 heure hebdomadaire	01/01/2024	31/12/2026	Direction du CIAS Marciac Plaisance
CIAS Marciac Plaisance	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	2 heures hebdomadaires	01/01/2024	31/12/2026	Responsable des ressources humaines du CIAS
CIAS Marciac Plaisance	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	5 heures hebdomadaires	01/01/2024	31/12/2026	Assistante des ressources humaines
CIAS Marciac Plaisance	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5 heures hebdomadaires	01/01/2024	31/12/2026	Gestion de la régie du CIAS

Considérant que cette mise à disposition sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2026,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'accepter la mise à disposition des fonctionnaires comme proposé ci-dessus.**
- **de faire le règlement de la participation du CIAS Marciac Plaisance de la façon suivante : rémunération brute, augmentée des charges patronales, correspondante à l'activité exercée pour le compte du Centre Intercommunal d'Action Sociale Marciac Plaisance avec versement des frais de déplacement liés à cette mise à disposition,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition et tout document se rapportant à la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Le Secrétaire de séance,  
Chantal Dubor



Pour extrait conforme,  
Le président,  
Jean-Louis Guilhaumon



**C.I.A.S.**  
Centre Intercommunal  
d'Action Sociale  
Marciac Plaisance  
Route du Lac  
32230 MARCIAC  
MARCIAC PLAISANCE